

# LA CONJONCTURE DÉMOGRAPHIQUE EN FRANCE

- F. PRIoux — L'évolution démographique récente en France
- F. MESLÉ — Progrès récents de l'espérance de vie en France :  
les hommes comblent une partie de leur retard



# L'évolution démographique récente en France

France PRIOUX\*

## Évolution générale et structure par âge de la population

### *Une augmentation de la population encore soutenue en 2005*

Les résultats préliminaires de l'enquête de recensement de mars 2005 ont conduit l'Insee à réévaluer à nouveau l'effectif de la population depuis 1999 (Richet-Mastain, 2006). Au premier janvier 2006, la population totale de la France est ainsi évaluée à 62,9 millions d'habitants, dont 61 millions vivent en métropole.

En 2005, l'accroissement de la population de la France métropolitaine est estimé à 342 000 personnes (soit un taux de 5,6 ‰), contre 362 000 en 2004 (6 ‰) et 309 000 en 2003 (5,2 ‰) : sans être aussi exceptionnelle qu'en 2004, l'augmentation de la population demeure nettement plus élevée qu'à la fin des années 1990 (tableau 1)<sup>(1)</sup>. Elle est un peu inférieure à celle de l'an dernier, bien que les naissances soient un peu plus nombreuses (775 000 au lieu de 768 000). On se souvient en effet qu'après la canicule de 2003, qui avait provoqué de nombreux décès, l'année 2004 avait été marquée par une chute importante du nombre de décès (511 000, contre 552 000 en 2003). En 2005, on retrouve un niveau de mortalité plus habituel (527 000 décès), et le solde naturel s'établit à + 247 000, soit 10 000 de moins qu'en 2004. Par ailleurs, le solde migratoire est évalué en baisse (95 000 au lieu de 105 000 en 2004) ; en effet, l'immigration a cessé d'augmenter depuis 2004 (cf. *infra*).

---

\* Institut national d'études démographiques

<sup>(1)</sup> Les tableaux 1 à 16 figurent en annexe.

L'accroissement naturel en France demeure de loin le plus élevé de l'Union européenne : parmi les pays dont la population est de taille comparable, le Royaume-Uni enregistre un solde naturel moitié moindre, et l'Italie un solde négatif ; quant à l'Allemagne, le nombre de décès y excède celui des naissances de 100 000 à 145 000 chaque année depuis 2002. D'après les estimations d'Eurostat<sup>(2)</sup>, la France est l'un des rares pays de l'Union européenne, avec le Danemark, les Pays-Bas et la Finlande, où le mouvement naturel assure encore la majorité de l'augmentation de la population. De nombreux pays enregistrent un solde naturel négatif, et notamment les pays baltes et d'Europe centrale ayant rejoint l'Union en 2004.

*Un vieillissement encore très modéré  
de la structure par âge*

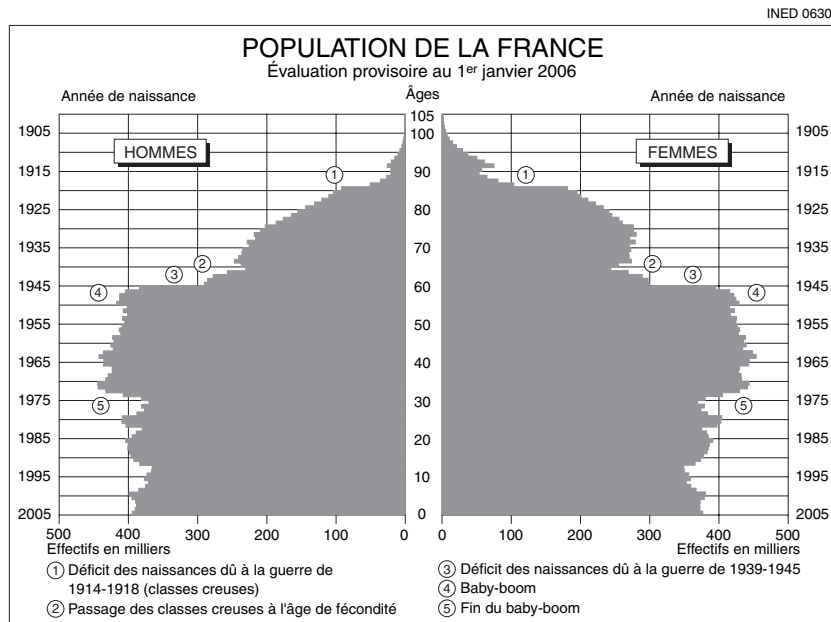
Outre le maintien d'un niveau de fécondité plutôt élevé dans le contexte européen actuel, la croissance naturelle est également due à une structure par âge qui demeure plus favorable aux naissances qu'aux décès (figure 1). Néanmoins, on observe un « vieillissement » progressif de cette structure par âge (tableau 2) : bien que depuis 2000, le nombre de naissances se soit maintenu à un niveau plus élevé qu'à la fin des années 1990 (en moyenne, près de 770 000 chaque année, contre 730 000 dans les années 1995-1999), la baisse de la proportion de jeunes âgés de moins de 20 ans se poursuit au rythme de 0,1 point de pourcentage chaque année, car les nouvelles générations sont légèrement moins nombreuses que celles qui atteignent l'âge de 20 ans. La proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus augmente aussi au rythme de 0,1 point de pourcentage depuis trois ans, si bien que la part du groupe d'âges intermédiaires est provisoirement stable depuis 2003 (54,3 %). En effet, ce n'est que l'an prochain que commenceront à se faire sentir les effets de l'arrivée de la première génération du baby-boom (1946) parmi les « 60 ans ou plus », qui amorcera une réduction inexorable de la proportion de personnes âgées de 20 à 59 ans.

Le vieillissement de la structure par âge est donc aujourd'hui encore assez lent. Grâce à une proportion de personnes très âgées (85 ans ou plus) qui reste relativement faible (les « classes creuses » sont encore bien visibles sur la figure 1), et surtout grâce à une natalité plutôt moins défavorable depuis vingt ans, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus (16,4 % en 2005) est moins élevée que dans certains pays d'Europe occidentale : en Belgique, en Suède et au Portugal, la proportion est un peu supérieure à 17 %, en Allemagne et en Grèce elle dépasse 18 %, et en Italie elle est supérieure à 19 %<sup>(3)</sup>.

---

<sup>(2)</sup> Disponibles sur le site d'Eurostat à l'adresse <http://europa.eu.int/comm/eurostat>.

<sup>(3)</sup> C'est le Japon qui, avec 21 % de personnes âgées de 65 ans ou plus, est le pays le plus « vieux » du monde.

Figure 1. – Pyramide des âges de la France au 1<sup>er</sup> janvier 2006

NB : les effectifs des classes d'âges sont disponibles sur le serveur de l'Ined (<http://www.ined.fr>).

Source : Insee.

## L'immigration<sup>(4)</sup>

### *L'immigration n'a pas augmenté en 2004*

Depuis 2004, il n'est plus possible de dénombrer comme auparavant le nombre d'étrangers s'établissant en France. En effet, depuis la loi du 26 novembre 2003, les ressortissants des pays de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse ne sont plus soumis à l'obligation de déterminer un titre de séjour<sup>(5)</sup>. De plus, l'Union européenne s'est élargie à dix nouveaux États membres le 1<sup>er</sup> mai 2004. Toutefois, leurs ressortissants (sauf ceux de Malte et de Chypre) sont encore tenus, à titre transitoire, de solliciter un titre de séjour s'ils souhaitent exercer un travail salarié en France. Ainsi, les titres délivrés aux ressortissants de ces huit pays ont diminué en 2004 (3 217 contre 4 426 en 2003), tandis que ceux qui étaient attribués aux étrangers des autres pays de l'EEE ont quasiment disparu

<sup>(4)</sup> L'auteur remercie Xavier Thierry (Ined) qui lui a fourni tous les éléments nécessaires à cette partie de la chronique.

<sup>(5)</sup> Rappelons que le flux d'immigration est mesuré par le nombre de personnes qui ont reçu pour la première fois un titre de séjour d'une durée de validité supérieure ou égale à un an.

(4 933, contre 42 085 en 2003). Afin de corriger provisoirement cette sous-évaluation, une estimation a été introduite, qui fixe le niveau total du flux issu des anciens États membres à 40 000 en 2004. Au total, le flux de nouveaux migrants en situation régulière serait d'environ 210 000 personnes en 2004 (tableau 3).

C'est donc essentiellement sur les admissions au séjour des ressortissants des pays extracommunautaires que peut porter l'analyse de l'évolution des flux. On constate ainsi que contrairement aux années précédentes, l'immigration en provenance des pays tiers n'augmente plus en 2004 : 167 000 titres délivrés, contre 169 000 en 2003 (en excluant les migrations issues des nouveaux États membres). Cette légère décreue serait confirmée en 2005, d'après le rapport remis en février 2006 au Parlement<sup>(6)</sup>.

### *L'immigration familiale demeure le principal motif d'arrivée*

La loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 a durci les conditions de délivrance des titres de séjour aux ressortissants des pays tiers. Toutefois, les modifications ont davantage porté sur les modalités de renouvellement des titres et leur durée de validité que sur l'attribution d'une première autorisation de séjour. De plus, l'application de certaines dispositions de la loi nécessitait l'adoption préalable d'un décret en Conseil d'État. Les mesures d'application immédiate portaient sur la lutte contre les reconnaissances d'enfant et les mariages de complaisance impliquant des Français. Dans sa première année, les effets de cette loi sur ces formes de migration sont restés assez limités : la proportion, parmi l'ensemble des admissions de ressortissants des pays tiers, des titres de séjour délivrés sur le fondement de liens familiaux avec un Français reste à un niveau élevé (53 000 admissions soit 31,8 % en 2004, contre 32,3 % en 2003 et 26,3 % en 2002). Les admissions de conjoints étrangers s'effectuant dans le cadre d'une procédure de regroupement familial continuent quant à elles d'augmenter entre 2003 et 2004 (22 500, soit une hausse relative de + 6 % contre - 5 % pour les admissions de membres de famille de Français). Au total, ces migrations familiales (y compris 15 000 mineurs) représentent plus de la moitié (55 %) de l'immigration extracommunautaire. Viennent ensuite les étudiants (41 500) qui comptent pour 25 % des admissions d'étrangers des pays tiers.

Le nombre d'étrangers obtenant leur premier titre de séjour l'année de leur arrivée sur le territoire continue de régresser : pour les ressortissants des pays tiers, il n'est plus que de 90 400 en 2004 (54 % du total des

<sup>(6)</sup> Premier ministre, « Les orientations de la politique de l'immigration », Rapport au Parlement, février 2006. D'après ce rapport, la hausse (légère) se poursuit encore en 2004, et la décreue ne s'observe qu'en 2005. Mais le champ couvert par les statistiques de ce rapport n'est pas strictement le même : il ne prend en compte que partiellement les entrées de mineurs, et les règles informatiques pour dénombrer les premiers titres de séjour peuvent différer. On notera que pour l'Insee également, le solde migratoire augmente encore en 2004, et ne diminue qu'en 2005 (tableau 1).

admissions), contre 96 600 en 2003 (57 %), 101 600 en 2002 (64 % du total des admissions) (tableau 3). Les régularisations d'étrangers arrivés depuis plusieurs années sont la principale cause de ce décalage. La loi de novembre 2003 visait à limiter les régularisations de plein droit après dix ans de séjour, mais en réalité l'essentiel des régularisations sont prononcées par les préfets, au cas par cas, au bénéfice d'étrangers résidant en France depuis quelques années seulement (Thierry, 2004). L'importance en volume de ces décisions montre le rôle des pratiques préfectorales dans l'application stricte de la loi, le durcissement de cette dernière pouvant être compensé par une certaine souplesse de l'administration. Néanmoins, pour la première fois depuis cinq ans, le nombre de titres délivrés à des ressortissants des pays tiers arrivés une ou plusieurs années auparavant n'a pas augmenté en 2004 (76 000 titres, soit 46 % du total extracommunautaire).

TABLEAU A. – IMMIGRATION RÉGULIÈRE DE LONG TERME, PAR GROUPES DE NATIONALITÉS ET POUR LES NATIONALITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES EN 2004

	1994	1996	1998	2000	2002	2003	2 004
Anciens et nouveaux États membres	49 973	45 509	45 932	46 595	46 986	46 511	43 217
Anciens États membres de l'UE (14 pays), Islande, Liechtenstein et Norvège	47 697	43 258	43 033	43 282	42 744	42 085	40 000*
Dix pays devenus membres en mai 2004	2 276	2 251	2 899	3 313	4 242	4 426	3 217
Autres nationalités européennes	11 243	8 703	13 390	15 316	20 036	21 286	21 381
dont : Turquie	4 456	3 165	5 723	5 814	7 706	7 544	7 701
Russie	1 047	1 041	1 220	1 827	2 495	3 222	4 184
Maghreb	23 029	18 746	36 138	40 953	63 107	68 040	65 695
dont : Algérie	10 911	8 469	14 523	12 760	27 936	32 596	31 846
Maroc	9 267	7 669	16 243	21 507	26 177	24 948	24 014
Tunisie	2 851	2 608	5 372	6 686	8 994	10 496	9 835
Autres pays africains	11 720	10 597	28 746	23 228	31 210	33 617	34 872
dont : Cameroun	675	768	1 798	2 039	3 190	3 724	4 123
Sénégal	1 249	1 257	3 175	3 422	4 163	3 907	3 920
Côte d'Ivoire	812	958	2 020	2 187	3 009	3 594	3 913
République dém. du Congo	1 293	785	3 620	1 369	2 426	2 650	2 935
Asie	13 123	11 447	19 668	21 001	29 027	30 346	29 310
dont : Chine	1 358	1 047	5 565	5 036	8 968	8 887	8 329
Japon	2 457	2 562	2 621	3 154	3 118	3 229	3 260
Amérique	9 797	9 352	11 255	12 776	14 682	14 958	14 917
dont : États-Unis	4 484	4 645	4 447	4 598	4 632	4 416	4 617
Autres	678	1 632	750	559	659	639	684
Total	119 563	105 986	155 879	160 428	205 707	215 397	210 076
* Estimation. Des données plus détaillées sont disponibles sur <a href="http://www.ined.fr/population-en-chiffres/france">http://www.ined.fr/population-en-chiffres/france</a> . Sources : Ministère de l'Intérieur, AGDREF et Anaem (ex-Omi) ; élaboration par l'Ined.							

Les pays qui alimentent les principaux courants migratoires, en dehors des ressortissants communautaires, demeurent les trois pays du Maghreb (31 800 Algériens, 24 000 Marocains, 9 800 Tunisiens) ; la Chine (8 300) et la Turquie (7 700) sont en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> position (tableau A). Les cinq pays suivants sont les États-Unis, la Russie, le Cameroun, le Sénégal et la

Côte d'Ivoire (environ 4 000 personnes). Ces dix pays représentent toujours la moitié de l'ensemble des flux migratoires (et 63 % des flux de ressortissants des pays tiers). La répartition par nationalité évolue peu, sauf en ce qui concerne les migrations de Russes, de Camerounais et d'Ivoiriens qui ont respectivement augmenté de 30 %, 11 % et 9 % en 2004.

### La fécondité

#### *La fécondité augmente encore en 2005*

774 600 naissances ont été enregistrées en 2005<sup>(7)</sup> (chiffre définitif), soit 6 800 de plus qu'en 2004 (+ 0,9 %) ; l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit ainsi à 1,92 enfant par femme, contre 1,90<sup>(8)</sup> en 2004 (+ 1,2 %). Le nombre de naissances retrouve donc presque son niveau de l'année 2000 (774 800), avec un indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) supérieur de 2,6 % par rapport à 2000 (tableau 4).

La fécondité française conforte donc sa deuxième place en Europe derrière celle de l'Irlande en 2004, et le niveau de l'ICF est maintenant très proche dans les deux pays : 1,93 enfant par femme en Irlande et 1,90 en France (tableau 6). Depuis quelques années, la fécondité augmente aussi dans les pays scandinaves, plus nettement encore qu'en France : la Norvège se maintient en troisième position (1,83 en 2004), suivie par la Finlande (1,8), le Danemark (1,78) et la Suède (1,75), qui a maintenant dépassé les Pays-Bas, dont la fécondité a légèrement baissé en 2004 (1,73). Quant au Royaume-Uni, la reprise de 2003 ne s'est pas confirmée, et l'ICF s'est effondré en 2004 (1,63, contre 1,71 en 2003).

#### *La fécondité des jeunes a cessé de baisser depuis plusieurs années*

Alors que dans les années 1980 et au début des années 1990 le relèvement de l'âge à la maternité se traduisait par une évolution assez contrastée des taux de fécondité à chaque âge – baisse des taux jusqu'à 27 ans environ, relèvement des taux aux âges plus élevés –, depuis 7 ou 8 ans les tendances sont moins tranchées (figure 2). La fécondité des jeunes femmes de moins de 25 ans s'est un peu redressée entre 1997 et 2001 puis, après un léger recul, elle s'est stabilisée à un niveau généralement un peu supérieur à celui de 1997 (sauf à 24 ans, où le niveau est presque identique). À 30 ans et au-delà, la tendance à la hausse de la

<sup>(7)</sup> L'auteur remercie la Division des enquêtes et études démographiques de l'Insee de lui avoir procuré les statistiques de naissances de 2005 ainsi que les tableaux de la *Situation démographique* de l'année 2004 avant sa parution.

<sup>(8)</sup> Les réévaluations de population consécutives à l'enquête de recensement de 2005 ont conduit à une légère révision à la baisse de l'ICF des années 2000 à 2004, par rapport aux chiffres publiés l'an dernier.



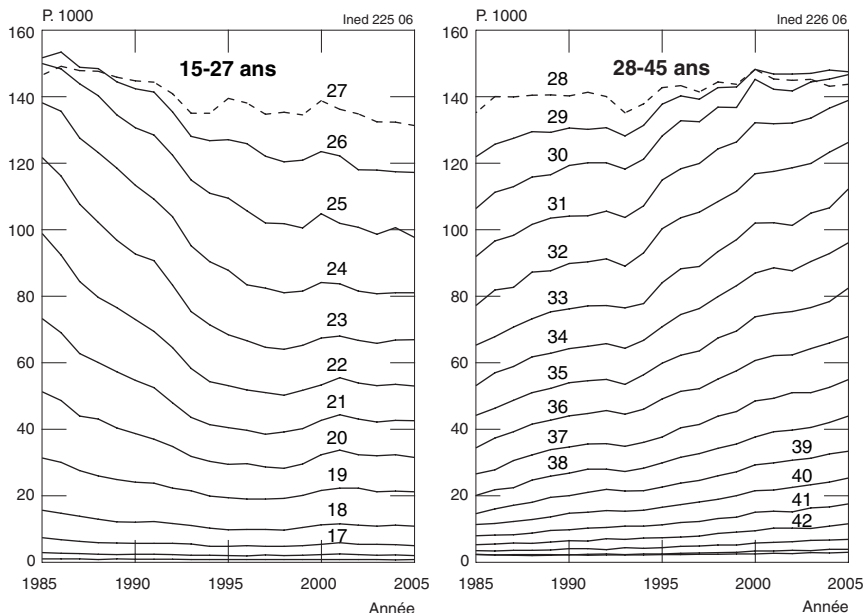


Figure 2. – Évolution des taux de fécondité à chaque âge depuis 1985

Source : Insee.

fécondité est quasi continue ; elle n'est interrompue à certains âges qu'en 1994 – année où la fécondité en France a atteint son niveau le plus bas – et s'est accélérée autour de l'an 2000. Entre ces deux groupes d'âges, les tendances sont moins nettes : à 25 et 26 ans, la baisse, interrompue autour de 2000, a repris à un rythme plus lent, et c'est aussi le cas à 27 ans, après une interruption plus longue (1994-2000) ; à 28 et 29 ans, âges auxquels la fécondité avait tendance à augmenter (seulement depuis 1994 à 28 ans), elle a commencé à diminuer (à 28 ans) ou s'est stabilisée (à 29 ans) depuis 2000.

Ainsi aujourd'hui, l'augmentation de l'âge moyen à la maternité (29,7 ans 2005) est due uniquement au relèvement de la fécondité des femmes âgées de 30 ans ou plus (tableau 4). Quant au redressement de l'ICF – qui est, rappelons-le, la somme de tous les taux de fécondité par âge –, il s'explique principalement par la stabilisation des taux de fécondité aux jeunes âges : l'augmentation de la fécondité après 30 ans n'est plus compensée par la baisse des taux en dessous de 25 ans.

### *La descendance des générations diminue cependant*

La figure 3, où sont représentés les taux de fécondité par âge de quelques générations, met en évidence les conséquences des changements observés dans la fécondité par âge du moment sur la constitution de la descendance des générations. Notre point de départ est la génération 1960, qui a assuré son renouvellement, avec une descendance finale estimée à 2,12 enfants par femme (tableau 5). Du fait du retard des maternités, aux jeunes âges, la fécondité de la génération 1965 est plus basse que celle de la génération 1960, et à partir de l'âge de 30 ans, c'est l'inverse que l'on observe (figure 3). Mais on voit bien que le surcroît de fécondité après 30 ans ne compense pas totalement le déficit des jeunes âges : âgées de 40 ans au 31 décembre 2005, les femmes de la génération 1965 n'ont mis au monde que 1,99 enfant en moyenne, alors qu'au même âge la descendance de la génération 1960 atteignait déjà 2,08 enfants par femme. C'est pourquoi leur descendance finale est estimée à 2,03 enfants par femme, soit une baisse de 0,09 par rapport à la génération 1960, tandis que l'âge moyen à la maternité augmente d'un an (de 27,7 ans à 28,7 ans) (tableau 5).

Comparons maintenant à chaque âge la fécondité de la génération 1970 à celle de la génération 1965 (figure 3). Le retard des maternités se poursuit et jusqu'à 27 ans, la génération 1970 a une fécondité plus faible que la génération 1965 ; dès 28 ans, la « récupération » débute, mais à 35 ans, avec une descendance de 1,71 enfant par femme, le déficit est

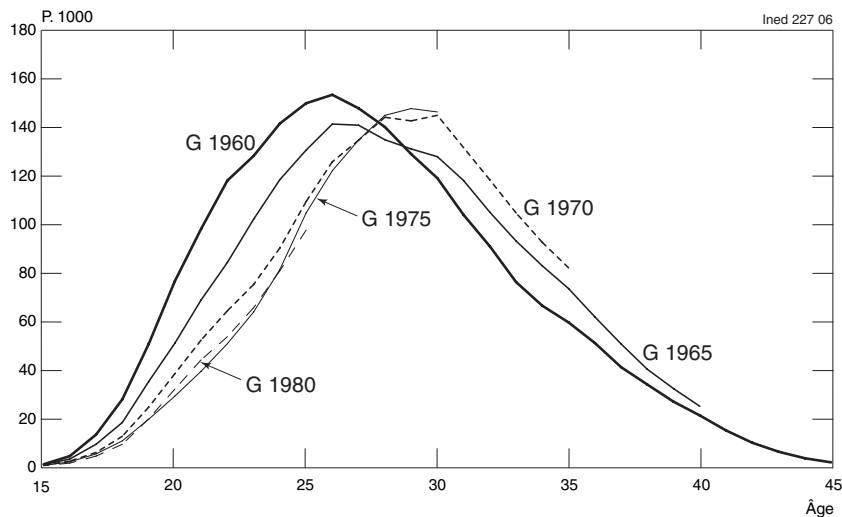


Figure 3. – Taux de fécondité à chaque âge pour quelques générations nées de 1960 à 1980

Source : Insee.

encore de 0,07 par rapport à la génération 1965 au même âge (1,78). Bien que cette récupération ait de grandes chances de se poursuivre au-delà de 35 ans, elle ne sera très probablement pas suffisante, et la descendance finale diminuera encore. Si la tendance à la hausse de la fécondité à ces âges ne fléchit pas, la descendance finale de la génération 1970 pourrait s'établir à 2 enfants par femme, et l'âge moyen à la maternité à 29,5 ans (tableau 5).

Il est encore un peu tôt pour pronostiquer la descendance finale de la génération 1975, qui a fêté ses 30 ans en 2005, mais on voit bien qu'il lui faudra, elle aussi, compenser une plus faible fécondité avant 30 ans (et essentiellement avant 25 ans) par une plus forte fécondité après 30 ans, pour que la descendance finale ne diminue pas à nouveau. Quant à la fécondité de la génération 1980, elle se différencie peu, voire est légèrement supérieure, avant 25 ans, à celle de la génération 1975, car la fécondité aux jeunes âges a cessé de diminuer ces dernières années (cf. *supra*). Si les tendances actuelles se maintiennent, et notamment si la fécondité après 30 ans continue à augmenter, il se pourrait ainsi que la descendance des générations se stabilise aux environs de 2 enfants par femme.

La baisse de la descendance finale à partir des générations nées dans les années 1960 modifie la position de la France en Europe occidentale, et place la Norvège au deuxième rang du classement dès la génération 1965, avec une descendance estimée à 2,07 enfants par femme, contre 2,03 en France (tableau 7). En dehors de la France et de la Norvège, seules l'Irlande (2,19) – dont la descendance a cependant chuté de 0,22 enfant par femme en cinq générations – et la Suède (2,0) conservent une descendance au moins égale à 2 enfants par femme. C'est aussi dans le Nord de l'Europe que se situent les trois autres pays où la descendance atteint ou dépasse un peu 1,9 enfant par femme (Danemark, Finlande, Royaume-Uni). L'Allemagne et l'Italie se situent à l'autre extrême avec une descendance à peine supérieure à 1,5, tandis qu'en Autriche, en Espagne et en Suisse, la descendance est aussi en baisse mais dépasse encore 1,6 enfant par femme.

### *L'immigration récente contribue au relèvement de la fécondité...*

Nous constatons l'an dernier que les parents de nationalité étrangère, et en particulier les couples mixtes, apportaient un soutien croissant à la natalité depuis la fin des années 1990 (Prioux, 2005). La tendance s'est poursuivie en 2005, à un rythme toutefois ralenti. C'est ainsi qu'en 2005, environ 17 % des enfants (soit un peu plus d'un sur six) sont nés d'au moins un parent de nationalité étrangère, contre environ 13 % des enfants en 1997<sup>(9)</sup>.

---

<sup>(9)</sup> Nous avons corrigé à la baisse nos estimations de l'an dernier, car une erreur dans le programme utilisé par l'Insee pour redresser la nationalité non déclarée conduisait à surestimer le nombre de pères de nationalité étrangère.

Cette augmentation des naissances issues de parents étrangers fait écho à l'augmentation du flux d'immigration, ainsi qu'à celles des mariages d'étrangers et surtout des mariages mixtes (voir *infra*). On sait en effet que l'arrivée en France des femmes immigrées – arrivée qui est très souvent liée à un mariage ou à un regroupement familial – est suivie d'une période de forte fécondité (Toulemon, 2004 ; Tribalat, 2005).

Il est possible d'évaluer la contribution des femmes de nationalité étrangère au relèvement de la fécondité de ces dernières années. En distinguant, à chaque âge, les naissances selon la nationalité de la mère, on peut calculer la composante due aux femmes de nationalité française et à celles de nationalité étrangère dans les taux de fécondité par âge et leur somme, l'ICF. Nous avons effectué ce calcul pour l'année 1997 – année où les naissances issues de mères étrangères ont atteint un minimum depuis plus de vingt-cinq ans – et pour l'année 2004 (tableau B). On s'aperçoit ainsi que la contribution des mères de nationalité française à l'augmentation de la fécondité entre 1997 et 2004 est plus importante (111 naissances pour 1 000 femmes) que celle des mères étrangères (63 naissances), mais cette dernière est tout de même responsable de plus d'un tiers (36 %) de l'augmentation de l'ICF. Cependant, les contributions des unes et des autres ne se font pas aux mêmes âges : sans l'apport des mères étrangères, la fécondité des femmes de 20-24 ans n'aurait pas enregistré une légère augmentation et celle des femmes de 25-29 ans aurait diminué. En revanche, les mères étrangères ne sont pas responsables de la stabilité de la fécondité des plus jeunes, et ne participent que de façon très minoritaire (environ 18 %) au relèvement de la fécondité après 30 ans.

D'une manière générale, la contribution des mères étrangères à la fécondité a donc ralenti la progression de l'âge moyen à la maternité, puisque cet apport s'est effectué davantage entre 20 et 30 ans qu'au-delà de cet âge ; mais sans cet apport, la baisse de la fécondité des femmes de moins de 25 ans aurait tout de même pris fin.

TABLEAU B. – DÉCOMPOSITION DE LA FÉCONDITÉ PAR ÂGE EN 1997 ET EN 2004 SELON LA NATIONALITÉ DES MÈRES (SOMME DES TAUX DE FÉCONDITÉ PAR ÂGE POUR 1 000 FEMMES, QUELLE QUE SOIT LEUR NATIONALITÉ)

Groupe d'âges	Mères françaises			Mères étrangères			Ensemble		
	1997	2004	Évolution	1997	2004	Évolution	1997	2004	Évolution
Moins de 20 ans	32	34	+ 3	4	5	+ 1	35	39	+ 4
20-24 ans	237	238	+ 1	28	38	+ 10	265	276	+ 11
25-29 ans	592	571	- 21	49	72	+ 23	641	643	+ 2
30-34 ans	477	544	+ 67	46	62	+ 15	524	606	+ 82
35-39 ans	186	233	+ 47	27	38	+ 10	214	271	+ 57
40 ans ou plus	38	52	+ 14	9	13	+ 3	47	64	+ 17
Total	1 562	1 673	+ 111	164	227	+ 63	1 726	1 900	+ 174

Source : Insee.

*... mais ce n'est pas vrai pour tous les départements*

La répartition des étrangers sur le territoire de la France métropolitaine étant très inégale (Gaimard, 2005), la contribution des mères de nationalité étrangère à la natalité est très variable selon les départements. C'est ainsi qu'en 2004 en Seine-Saint-Denis, 4 enfants sur 10 sont nés d'une mère étrangère, alors qu'en Vendée et dans la Manche, la proportion est à peine supérieure à 1 pour 100 ! On sait que les femmes étrangères, le plus souvent arrivées récemment, ont une fécondité plus forte que les Françaises (Toulemon, 2004 ; Tribalat, 2005) ; c'est donc assez logiquement en Seine-Saint-Denis<sup>(10)</sup> que la fécondité est la plus forte (2,44 enfants par femme en 2003-2004<sup>(11)</sup>) ; par contre, ce n'est pas en Vendée et dans la Manche qu'elle est la plus faible (respectivement 2,09 et 1,99), mais en Haute-Corse (1,49), où pourtant plus de 14 % des mères sont étrangères. Par ailleurs, la Mayenne se place depuis quelques années au deuxième rang des départements les plus féconds (2,21 enfants par femme en 2003-2004) avec seulement 3,3 % de mères étrangères...

Ainsi, on n'observe aucune corrélation entre le niveau de la fécondité des départements en 2003-2004 et la proportion d'enfants nés de mère étrangère (figure 4a). Outre la Haute-Corse déjà citée, Paris et plusieurs autres départements du Sud de la France ont une fécondité faible, malgré une forte présence étrangère (Corse-du-Sud, Alpes-Maritimes). Dans le Nord et l'Ouest du pays au contraire, une fécondité proche de 2,1 enfants par femme se combine souvent avec une faible proportion de mères étrangères (la Vendée mais aussi les Côtes-d'Armor, l'Aisne, l'Eure et l'Eure-et-Loir). Seuls les départements de la région Île-de-France (sauf Paris) combinent une forte présence des mères étrangères avec une fécondité plutôt élevée.

De même, on ne peut mettre aucune corrélation en évidence lorsque l'on observe l'évolution entre les années 1998-2000 et 2003-2004 de l'ICF des départements en fonction de l'évolution de la proportion d'enfants nés de mères étrangères au cours de la même période (figure 4b). À l'exception de certains départements de la région Île-de-France et des Pyrénées-Orientales (situés en haut à droite sur le graphique), une forte augmentation de la proportion de mères étrangères va souvent de pair avec une stabilité ou un très faible accroissement de l'ICF (Alpes-Maritimes, Paris, Haute-Garonne par exemple). À l'inverse, en Vendée, dans le Cantal et dans le Tarn-et-Garonne (situés en haut du graphique), une forte hausse de l'ICF (supérieure à 0,2 enfant par femme) n'est pas associée à une hausse importante de la proportion de mères étrangères, et il en est de même pour six autres départements où la fécondité a augmenté de 0,15 enfant par femme ou plus.

<sup>(10)</sup> Au recensement de 1999, 18,7 % de la population de Seine Saint-Denis était de nationalité étrangère (Gaimard, 2005) ; en 2004, la proportion d'étrangers était probablement beaucoup plus forte compte tenu de l'augmentation de l'immigration.

<sup>(11)</sup> Les taux de fécondité par groupe d'âges ont été calculés en rapportant les naissances des années 2003 et 2004 à la population de chaque département au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ces populations sont publiées par l'Insee sur son site internet et tiennent compte de l'enquête de recensement de 2004. Les indicateurs conjoncturels figurent dans le tableau 16 en annexe.

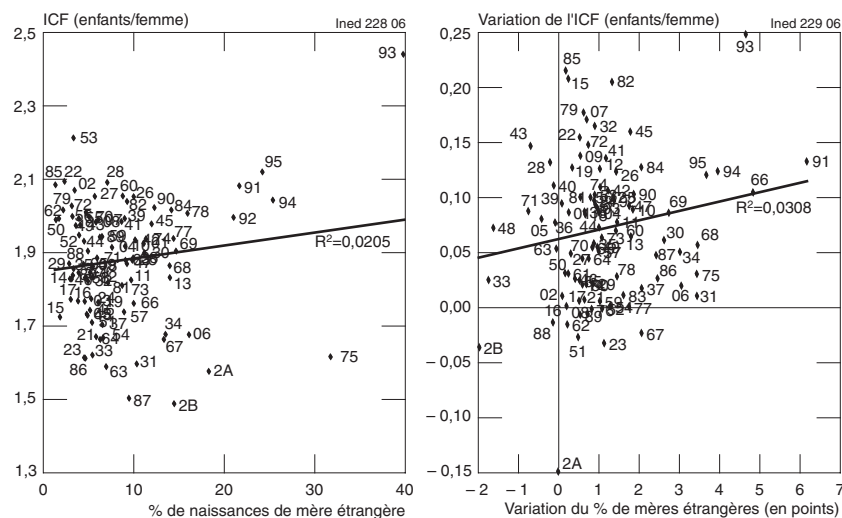


Figure 4a. – Indicateur conjonctuel de fécondité des départements en 2003-2004 selon le pourcentage de naissances issues de mères de nationalité étrangère

Note : Les chiffres correspondent aux numéros des départements (cf. tableau 16 et carte en annexe).  
Source : Calculs de l'auteur d'après des données Insee.

Figure 4b. – Relation entre l'évolution de l'Indicateur conjonctuel de fécondité des départements de 1999 à 2003-2004 et l'évolution du pourcentage de mères de nationalité étrangère (différences absolues)

Note : Les chiffres correspondent aux numéros des départements (cf. tableau 16 et carte en annexe).  
Source : Calculs de l'auteur d'après des données Insee.

Pour conclure, on peut dire que si, comme nous l'avons vu plus haut, l'immigration récente, mesurée par l'augmentation du nombre d'enfants nés de mère étrangère, a contribué pour plus d'un tiers au relèvement de la fécondité française depuis 1997, au niveau départemental cette association entre évolution de la présence étrangère et de la fécondité est rarement vérifiée.

#### *Le « croissant fertile » se dissipe*

Depuis les années 1960, la carte départementale de la fécondité s'est progressivement modifiée, et le « croissant fertile », qui allait de la Bretagne et des Pays de la Loire à la Lorraine en contournant l'Île-de-France par le nord, s'est progressivement rétréci à ses deux extrémités (Daguet, 2005). Ce rétrécissement s'est poursuivi entre 1999 et 2004. Ainsi, après la Lorraine, où le surcroît de fécondité continue à se réduire, ce sont les départements du Nord et du Pas-de-Calais, traditionnellement les plus

féconds, qui ont maintenant perdu leurs premières places. En revanche, la fécondité regagne un peu du terrain qu'elle avait perdu à l'Ouest (dans certains départements bretons et des Pays de la Loire). Ainsi, la plupart des départements où la fécondité est supérieure ou égale à 2 enfants par femme en 2003-2004 sont situés de part et d'autre d'une droite qui va de Nantes à Laon (dans l'Aisne), englobant presque toute l'Île-de-France (sauf Paris et la Seine-et-Marne) (figure 5). Dans l'Est et dans le Sud de la France, quelques départements dépassent aussi ce niveau : la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, la Drôme et le Vaucluse, et enfin le Tarn-et-Garonne, dont l'ICF est supérieur d'au moins 0,2 enfant par femme à celui de tous les départements qui l'entourent. En dehors de ce dernier département, tout le quart sud-ouest de la France demeure une région de basse fécondité, et en particulier le Limousin : depuis les années 1990, la Haute-Vienne détient le record de plus basse fécondité ; elle est aujourd'hui rejointe à cette place par la Haute-Corse, où la fécondité a beaucoup baissé depuis 1999.

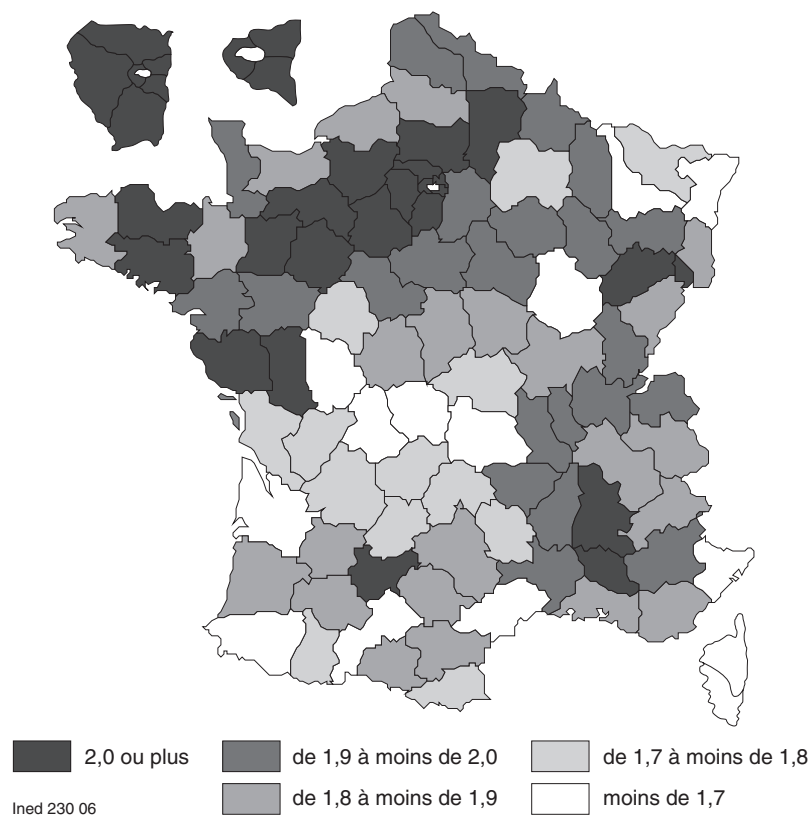


Figure 5. – Indicateur conjoncturel de fécondité dans les départements en 2003-2004 (nombre d'enfants par femme)

Source : Calculs de l'auteur d'après des données Insee.

Car si la fécondité a globalement augmenté entre 1999 et 2004, une douzaine de départements ont vu leur fécondité se stabiliser ou diminuer; presque tous sont situés dans le Nord et l'Est de la France. Les deux départements corses, avec une forte baisse, font donc partie des exceptions.

### Les avortements

Suite à une amélioration de la couverture statistique des données collectées par le biais de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE), une équipe de l'Ined a estimé que les IVG pratiquées en France en 2002 étaient à peu près correctement dénombrées par cette statistique (Rossier et Pirus, 2005) : le nombre d'IVG était ainsi évalué à 207 000 en 2002, un nombre estimé stable depuis les années 1990 (Prioux, 2005). Rappelons que de son côté, la SAE avait noté – du fait de l'amélioration de sa couverture statistique – une augmentation progressive des IVG enregistrées. Or, pour la première fois depuis 1995, le nombre d'IVG enregistrées par cette source a légèrement diminué en 2003 (Vilain, 2005) : 203 300, contre 206 600 en 2002. Si l'enregistrement ne s'est pas détérioré, cela signifierait une très légère baisse des IVG pratiquées (– 1,6 %) et de l'indicateur conjoncturel, qui s'établirait à 0,5 avortement par femme, au lieu de 0,51 en 2002 (tableau 8). D'après la répartition par âge des femmes recourant à l'IVG<sup>(12)</sup>, c'est entre 20 et 45 ans que les taux d'IVG auraient un peu diminué, alors qu'ils auraient au contraire légèrement augmenté en dessous de 20 ans, et en particulier pour les femmes mineures (Vilain, 2005). Nous avons déjà mis en évidence une tendance à l'augmentation des taux d'IVG des mineures (Prioux, 2000), mais il est plus surprenant de voir baisser les taux de recours à l'IVG chez les femmes de 20-24 ans, car ces taux étaient plutôt orientés à la hausse auparavant (Prioux, 2005).

Cette statistique très succincte est cependant la seule dont nous disposons actuellement pour observer l'évolution des IVG et des caractéristiques des femmes qui y recourent. Les bulletins statistiques d'enregistrement, qui n'avaient pas pu être exploités depuis 1997, ont été saisis par la Drees<sup>(13)</sup> pour l'année 2002. Ces données sont cependant de qualité assez médiocre, et ont nécessité de nombreuses validations : leur publication est en cours. Aucune exploitation des bulletins n'est prévue par la Drees pour l'année 2003 et, à partir de 2004, le bulletin a été modifié deux fois et simplifié, notamment pour tenir compte du fait que l'IVG (médicamenteuse) peut désormais être pratiquée en médecine de ville, et non plus seulement en milieu hospitalier.

---

<sup>(12)</sup> C'est le PMSI (Programme médicalisé des systèmes d'informations) qui fournit des données sur l'âge des patientes au ministère de la Santé.

<sup>(13)</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques au ministère de la Santé et des Solidarités.



## Unions et ruptures d'unions

### *Les mariages ne diminuent plus en 2005*

Finalement, la baisse de la nuptialité en 2004 est beaucoup plus faible qu'annoncé l'an dernier : le nombre de mariages s'établit à 271 600 (chiffre définitif), soit seulement 4 400 de moins qu'en 2003 (tableau 9), alors que l'évaluation provisoire était de 259 400 mariages ; en 2005, le nombre de mariages se serait stabilisé au même niveau qu'en 2004 (271 600, évaluation provisoire).

La baisse du nombre de mariages en 2004 (- 1,6 %) est cependant un peu plus forte qu'en 2003 (3 100 mariages de moins qu'en 2002, soit - 1,1 %) et, comme les années précédentes, elle concerne exclusivement les mariages d'hommes et/ou de femmes célibataires. Depuis 2002 en revanche, les mariages de divorcé(e)s ont recommencé à augmenter. Ainsi, en 2004, les premiers mariages représentent à peine un peu plus de 8 mariages sur dix, chez les hommes (80,6 % des hommes mariés en 2004 étaient célibataires) comme chez les femmes (81,7 %), et ces proportions décroissent inexorablement sous l'effet combiné de la chute de la nuptialité des célibataires et de l'augmentation de la divortialité.

En revanche, la proportion de mariages « légitimant » des enfants est remontée à 29 %, après trois années de stabilité à 28 %. Mais cette statistique, qui nous renseignait sur la proportion de couples ayant déjà des enfants communs lorsqu'ils officialisent leur union, risque de disparaître, puisque la « légitimation » par mariage a disparu du code civil, au même titre que la notion d'enfant naturel ou d'enfant légitime. Près de trois mariages sur dix sont donc précédés de la naissance d'un ou plusieurs enfants du couple, et de façon croissante depuis les années 1980, ce sont deux enfants, et non plus un seul, que le couple a eu en commun avant de s'unir (Munoz-Pérez et Prioux, 2005) : sur 100 couples dont le mariage a été célébré en 2004, 71 n'ont pas d'enfant commun, 19 en ont un, et 10 en ont au moins deux ; en 1980, ces proportions étaient respectivement de 93, 6 et 1 pour cent.

### *Les mariages mixtes ont fléchi en 2004*

Pour la première fois depuis 2000, le nombre de mariages entre deux conjoints de nationalité française n'a pas baissé en 2004 (220 600 mariages, comme en 2003) ; et comme par ailleurs les mariages entre étrangers ont un peu diminué (8 300, contre 8 600), et plus encore les mariages d'un ou une Français(e) avec un conjoint étranger (42 600, contre 46 800), la proportion de mariages dans lesquels l'un au moins des conjoints est étranger a décru en 2004, pour retomber en dessous de 20 % (18,8 %) (figure 6).

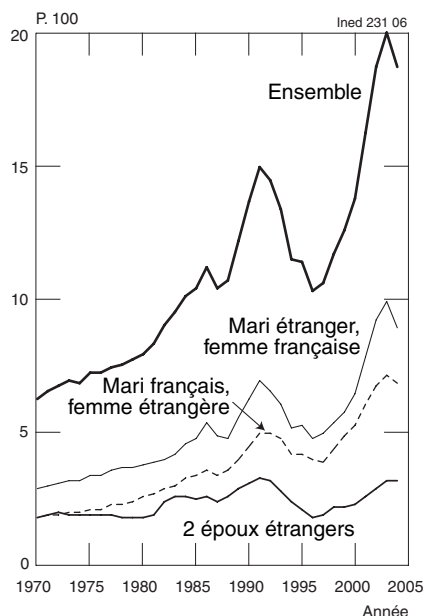


Figure 6. – Évolution de la proportion de mariages dans lesquels au moins l'un des conjoints est étranger (pour 100 mariages)

Source : Insee.

Ce sont principalement les mariages de femmes françaises épousant un étranger qui ont diminué en 2004 (- 12 %), en particulier lorsque l'époux est algérien (- 17 %) ou tunisien (- 36 %). Malgré tout, les conjoints ayant la nationalité d'un des trois pays du Maghreb, dont le nombre avait beaucoup augmenté jusque là, demeurent majoritaires (54 %) parmi les étrangers que les femmes françaises épousent. Lorsque c'est le mari qui est français, la nationalité d'origine des femmes est beaucoup plus diversifiée, bien que les Algériennes et les Marocaines viennent là aussi au premier rang : les trois nationalités du Maghreb ne comptent au total que pour 26 % de ces mariages mixtes.

Ces mariages mixtes célébrés sur le territoire français, qui sont à la fois la conséquence des courants migratoires passés et l'une des causes des migrations récentes, ne reflètent qu'une partie de la réalité du phénomène. En effet, beaucoup de mariages mixtes sont célébrés à

l'étranger, dans le pays d'origine du conjoint étranger, et c'est lorsque la transcription de ce mariage est effectuée sur les registres de l'état civil français – transcription qui permettra au conjoint étranger d'obtenir un titre de séjour – que ce mariage mixte sera répertorié. Le ministère des Affaires étrangères a récemment exploité les statistiques sur les mariages transcrits (Régnard, 2006). Il apparaît ainsi que le nombre de mariages mixtes transcrits a doublé depuis 1995, et qu'en 2004, leur nombre (42 700) est presque identique à celui des mariages mixtes célébrés en France métropolitaine (42 600). Là aussi, ce sont les mariages avec un conjoint originaire des trois pays du Maghreb qui ont le plus augmenté au cours de la période et représentent une part importante (44 %) des mariages transcrits<sup>(14)</sup> en 2004.

Il est néanmoins possible que de nombreux mariages mixtes ne soient jamais transcrits, ou le soient avec beaucoup de retard, si le couple

<sup>(14)</sup> Le sexe du conjoint étranger n'étant malheureusement pas précisé, il nous est impossible de vérifier si le déséquilibre des sexes constaté pour les mariages mixtes célébrés en France (ce sont plus souvent les femmes françaises qui épousent des étrangers, en particulier pour les nationalités du Maghreb) s'observe aussi pour les mariages célébrés à l'étranger, ou s'il est dû au fait que le mariage a plus souvent lieu dans le pays d'origine de la femme.

ne souhaite pas tout de suite s'établir en France, ou si le séjour en France du conjoint étranger n'est soumis à aucune autorisation.

### *Le succès du Pacs s'est accéléré en 2005*

60 000 Pacs ont été signés en 2005, soit 20 000 de plus (+ 50 %) qu'en 2004 (tableau C). C'est la plus forte hausse jamais observée : en 2004, l'augmentation n'avait été que de 27 %, et en 2003 de 25 %. Le premier et le dernier trimestre de l'année étaient, jusqu'en 2004, les deux périodes les plus propices au Pacs. Ce n'est pas le cas en 2005, où le troisième trimestre rassemble le tiers des pactes signés, et où le deuxième trimestre surpasse encore légèrement le quatrième : la fiscalité des nouveaux pacsés étant désormais alignée sur celle des nouveaux mariés dès la première année, c'est probablement en milieu d'année que les motivations fiscales du Pacs sont les plus fortes. Par ailleurs, il est possible que ce soit aussi ce changement de fiscalité (annoncé en fin d'année 2004) qui soit à l'origine de cette forte hausse des pactes conclus depuis la fin de l'année 2004, qui s'est accentuée en 2005, et dont le rythme s'est tout juste un peu réduit en 2006 (+ 29 % par rapport aux 6 premiers mois de 2005).

Bien que, depuis 2004 aussi, la loi autorise les tribunaux à établir des statistiques plus précises sur les personnes pacsées, aucune statistique sur le sexe ou l'âge des partenaires n'est encore disponible à ce jour. De même, il n'est toujours pas possible de connaître ne serait-ce que l'année de conclusion des pactes dissous, qui nous permettrait de mieux analyser la durabilité des Pacs.

TABLEAU C. – NOMBRE DE DÉCLARATIONS ET DE DISSOLUTIONS DE PACS PAR TRIMESTRE DEPUIS 1999 EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Trimestre	Année							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Déclarations de Pacs								
1 <sup>er</sup> trimestre		7 661	7 233	8 190	9 509	11 125	8 478	11 665
2 <sup>e</sup> trimestre		4 333	3 437	4 423	5 820	7 949	15 884	19 814
3 <sup>e</sup> trimestre		3 762	2 981	4 852	6 302	7 112	20 210	
4 <sup>e</sup> trimestre	6 139	6 352	5 759	7 514	9 530	13 390	15 265	
Total	6 139	22 108	19 410	24 979	31 161	39 576	59 837	
Dissolutions de Pacs								
1 <sup>er</sup> trimestre		37	286	548	958	1 313	1 629	1 902
2 <sup>e</sup> trimestre		107	376	605	1 068	1 513	2 120	1 926
3 <sup>e</sup> trimestre		253	620	1 051	1 590	2 112	2 701	
4 <sup>e</sup> trimestre	7	223	577	939	1 613	1 997	2 114	
Total	7	620	1 859	3 143	5 229	6 935	8 564	

Source : ministère de la Justice, SDSSED.

*La nuptialité des célibataires diminue encore*

En raison de la baisse du nombre de mariages depuis 2000 – baisse qui touche un peu plus les premiers mariages que les remariages –, les indicateurs conjoncturels de nuptialité des célibataires diminuent progressivement, et ont retrouvé les niveaux enregistrés en 1996 (synthèse des taux) ou en 1995 (synthèse des quotients) (tableau 9). Ce dernier indice a donc retrouvé son niveau minimum probablement historique (hors période de conflit), de 60 mariages pour 100 hommes et 63 pour 100 femmes ; la synthèse des taux demeure un peu plus élevée qu'au cours de la période 1992-1995, car le stock des célibataires est important, et avec des probabilités de mariage globalement identiques (puisque la synthèse des quotients est la même qu'en 1995), cela produit un plus grand nombre de mariages qu'en 1995 (à structure par âge inchangée). La tendance à la baisse de la nuptialité a donc repris depuis 2000.

La figure 7 permet de prendre la mesure de la chute de la nuptialité des hommes et des femmes au fil des générations, en comparant à certains âges la situation des personnes nées en 1945, qui sont aujourd'hui âgées d'une soixantaine d'années, à la situation de celles qui sont nées en 1975, âgées de 29 ans à la fin de 2004 (qui correspondent à peu près à la génération de leurs enfants). À l'âge de 25 ans dans la génération 1945, près de deux hommes sur trois et trois femmes sur quatre s'étaient déjà mariés ; dans la génération 1975, c'est le cas d'un homme sur dix et d'à peine plus d'une femme sur cinq. Parmi les personnes nées en 1945, presque tous les mariages se sont produits avant l'âge de 30 ans (surtout pour les femmes), et il était relativement aisé d'estimer la proportion d'hommes et de femmes non célibataires à l'âge de 50 ans à partir de la situation observée à 30 ans. Aujourd'hui, il est difficile de prévoir la proportion de non-célibataires à 50 ans dans la génération 1975, car les mariages sont de plus en plus tardifs. Néanmoins, ces mariages tardifs ne sont pas aussi nombreux, et de plus en plus d'hommes et de femmes atteindront la cinquantaine sans avoir été mariés. On peut ainsi estimer que 30 % des hommes et 25 % des femmes nés en 1965 seront encore « célibataires » (au sens légal du terme) à l'âge de 50 ans, et que la fréquence du célibat devrait encore augmenter dans les générations suivantes (tableau 10).

La baisse de la nuptialité pourrait-elle cesser après la génération 1975 ? La figure 7 montre que la nuptialité des femmes nées en 1980 ne s'éloigne guère, pour l'instant, de celle de la génération 1975 ; mais ces femmes ne sont observées que jusqu'à 24 ans et devront confirmer ce comportement entre 25 et 30 ans, âges auxquels se concluent aujourd'hui la majorité des mariages féminins.

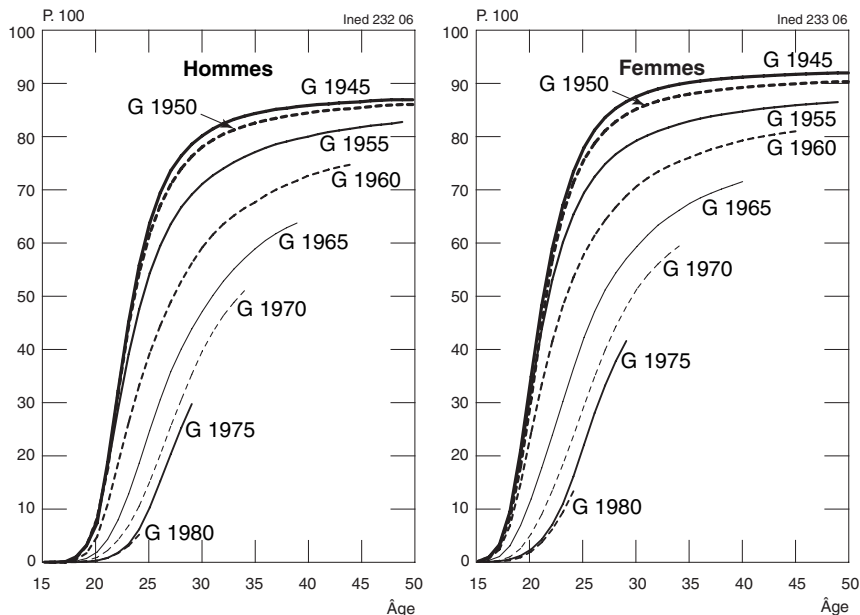


Figure 7. – Proportion de personnes déjà mariées (non célibataires) à chaque âge dans les générations 1945 à 1980

Source : Insee.

### *L'augmentation des divorces se poursuit en 2004*

L'augmentation sensible du nombre des divorces en 2003 (+ 8 %) se poursuit en 2004 (+ 5 %), où 131 300 divorces ont été prononcés (tableau 9). Ainsi, l'indicateur conjoncturel de divortialité est maintenant très proche de 45 divorces pour 100 mariages : après la stabilisation qui avait prévalu à partir de la seconde moitié des années 1990, l'augmentation de la divortialité a donc repris à un rythme qui n'avait pas été observé depuis longtemps (figure 8a). De fait, le niveau de la divortialité en France au début de ce siècle était assez modéré, en comparaison de celui des autres pays occidentaux (tableau D) : en 2000, dans la moitié de ces pays, la divortialité dépassait 40 divorces pour 100 mariages ; aujourd'hui l'Allemagne, la France, la Suisse et certainement aussi les Pays-Bas ont franchi ce cap, et presque partout le niveau de 45 divorces pour 100 mariages a déjà été franchi. Seuls font exception les pays du Sud de l'Europe (et l'Irlande, où le divorce n'est autorisé que depuis 1997). Mais la divortialité y est aussi en forte croissance (Prioux, 2006).

TABLEAU D. – INDICATEUR CONJONCTUREL DE DIVORTIALITÉ EN EUROPE OCCIDENTALE EN 2000 ET EN 2004 (DIVORCES POUR 100 MARIAGES)

Pays	2000	2004	Pays	2000	2004
Suède	54,9	51,5	Allemagne	39,9	46,2
Finlande	51,2	50,4	Pays-Bas	38,3	35,4 <sup>(2)</sup>
Luxembourg	47,4	49,1	France	38,2	44,8
Belgique	45,5	56,1 <sup>(1)</sup>	Portugal	26,2	33,3
Norvège	44,7	49,0	Suisse	25,5 <sup>(3)</sup>	44,9
Danemark	44,6	47,1	Grèce	18,1	–
Autriche	43,4	46,3	Espagne	12,3	14,5 <sup>(1)</sup>
Royaume-Uni	42,2	47,2 <sup>(1)</sup>	Italie	12,3 <sup>(4)</sup>	–

<sup>(1)</sup> 2003.

<sup>(2)</sup> Depuis 2001, un mariage peut être converti en simple partenariat enregistré puis rompu sans recours à la justice.

<sup>(3)</sup> La perspective de la mise en application d'une nouvelle législation en 2000 a provoqué un afflux de divorces en 1999 (l'indicateur conjoncturel était alors de 50,2 divorces pour 100 mariages).

<sup>(4)</sup> 2001.

Source : ODE (Sardon, 2006).

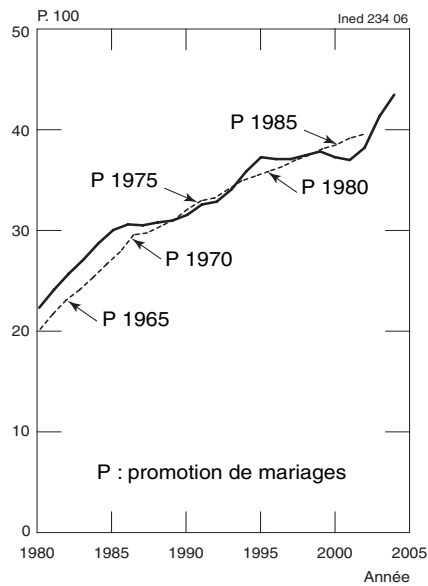


Figure 8a. – Évolution de l'indicateur conjoncturel de divortialité et de la proportion finale de mariages rompus par divorce (pour 100 mariages)

Sources : Ministère de la Justice et Insee.

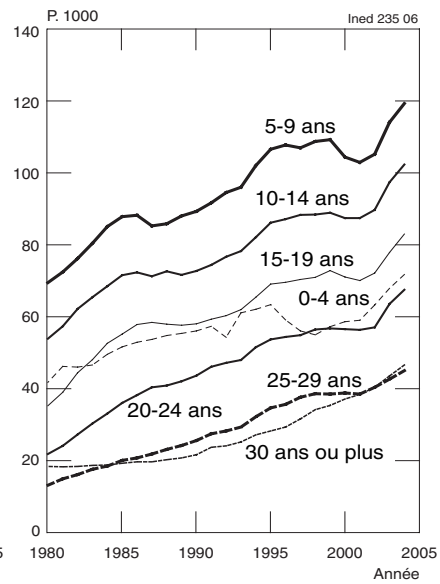


Figure 8b. – Évolution des quotients de divortialité par durée de mariage depuis 1980 (pour 1 000 mariages)

Sources : Ministère de la Justice et Insee.

En France, l'évolution des quotients de divortialité par durée de mariage montre un net changement de tendance depuis deux ans (figure 8b) : alors que les probabilités de divorcer entre 5 et 30 ans après le mariage étaient stables, voire diminuaient depuis quelques années, toutes les durées de mariage sont touchées par la hausse, et en particulier les plus courtes (0-24 ans). En revanche, aux durées les plus élevées (30 ans ou plus), la hausse n'a jamais cessé mais ne s'est pas accentuée.

Cette forte hausse de la divortialité depuis deux ans rend plus difficile l'estimation de la fréquence des divorces dans les promotions de mariages. Sur la figure 8a, on a représenté l'estimation reposant sur une hypothèse d'évolution tendancielle des probabilités de divorce à chaque durée de mariage<sup>(15)</sup>, en reportant la fréquence estimée dans chaque promotion de mariages sur l'année au cours de laquelle est atteinte la durée moyenne de mariage au moment du divorce dans cette promotion<sup>(16)</sup>. À partir de la fin des années 1980, l'augmentation de la proportion finale de divorces dans les promotions de mariages suit d'assez près celle de l'indicateur conjoncturel, mais depuis 2000 les courbes se disjoignent : l'indicateur conjoncturel du début des années 2000 est inférieur à la fréquence des divorces dans les promotions 1985-1986 – le calendrier des divorces avait plutôt tendance à s'allonger – et ce sera très probablement le contraire dans les promotions ultérieures, car le calendrier se raccourcit à nouveau (figure 8b). Il est donc très probable que l'indicateur conjoncturel de l'année 2004 (44,8 divorces pour 100 mariages) surestime de quelques points la fréquence des divorces dans la promotion de mariages de 1989<sup>(17)</sup>. Mais il ne fait guère de doute, si les tendances actuelles se poursuivent, que la fréquence de 45 divorces pour 100 mariages pourrait être atteinte avant la promotion 1995. D'ores et déjà, la fréquence de 40 divorces pour 100 mariages est dépassée, à partir de la promotion 1986 ou 1987 selon les hypothèses de la projection<sup>(18)</sup>.

## La mortalité

### *Les progrès de 2004 sont confirmés en 2005*

La forte baisse de la mortalité est confirmée en 2005 : l'espérance de vie à la naissance des hommes progresse encore d'un dixième d'année, en s'établissant à 76,8 ans, tandis que celle des femmes se maintient à 83,8 ans (tableau 11). De son côté, le taux de mortalité infantile, estimé à 3,6 décès pour 1 000 nouveau-nés en 2005, confirme son passage en dessous du seuil de 4 pour 1 000, seuil que le Luxembourg et la Grèce

<sup>(15)</sup> Prolongation pendant dix ans de la tendance des dix dernières années, puis stabilité des quotients de divortialité par durée de mariage.

<sup>(16)</sup> Cette durée moyenne diminue progressivement : elle est de 17 ans dans la promotion 1965, et serait de 15,3 ans dans la promotion 1985.

<sup>(17)</sup> En supposant que la durée moyenne de mariage au moment du divorce est de 15 ans.

<sup>(18)</sup> Les 40 % sont atteints dès la promotion 1986 dans la projection tendancielle présentée ici, et dans la promotion 1987 dans l'hypothèse d'une stabilité des taux de divorce par durée de mariage après 2004 (gel des taux de l'année 2004).

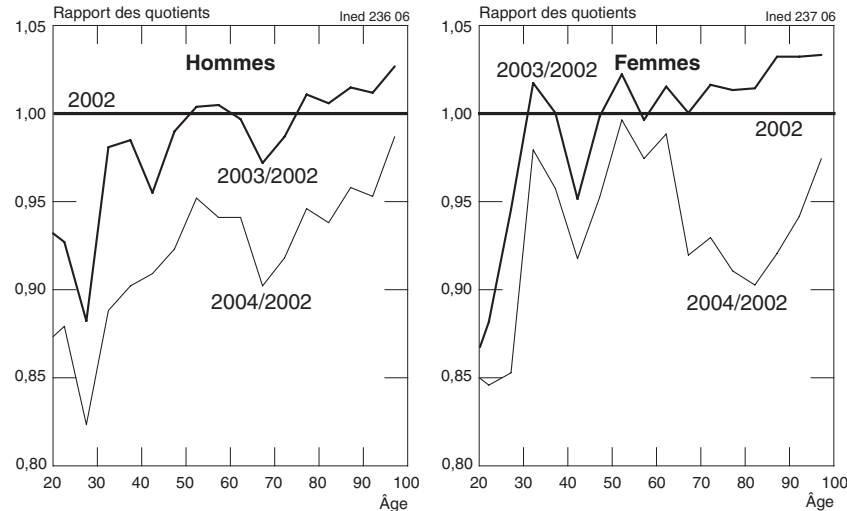


Figure 9. – Évolution de la mortalité à chaque âge de 2002 à 2004 (Rapport des quotients par groupes quinquennaux d'âges)

Source : Insee, tables de mortalité abrégées.

auraient également franchi en 2004 (tableau 13). Concernant l'espérance de vie à la naissance, les progrès réalisés en 2004 redonnent aux femmes la première place du classement en Europe (avec l'Espagne) et rétablissent les hommes dans la moyenne des pays occidentaux (tableau 12).

L'évolution de la mortalité par âge au cours de ces deux années particulières – 2003 marquée par la canicule, et 2004 par des progrès exceptionnels – peut être analysée à partir des tables de mortalité abrégées calculées chaque année par l'Insee, en rapportant les quotients de mortalité par groupe d'âges observés en 2003 et en 2004 aux quotients observés au sein des mêmes groupes d'âges en 2002 (figure 9). Il se confirme que la canicule a davantage accru la mortalité des femmes âgées que celle des hommes du même âge : entre 2002 et 2003, la mortalité des femmes a augmenté de 1,5 % entre 70 et 85 ans et de 3 % au-delà de 85 ans, alors que la hausse de la mortalité des hommes a été moindre et n'a touché que les plus de 75 ans. 2003 est également l'année où la mortalité routière a beaucoup diminué : on en voit les effets sur la baisse importante de la mortalité des hommes et des femmes de moins de 30 ans.

Contrairement à 2003, l'année 2004 se caractérise par une diminution de la mortalité à tout âge. Mais si la baisse relative de la mortalité masculine est comparable à tous les âges (les courbes de 2003 et 2004 sont presque parallèles), chez les femmes, la chute de la mortalité est nettement plus prononcée au-dessus de 65 ans. Ainsi, il paraît incontestable que les mesures de prévention en faveur des personnes âgées ont permis d'obtenir



une baisse substantielle de la mortalité aux âges élevés, en particulier pour les femmes. Mais il reste à expliquer pourquoi la mortalité a également beaucoup baissé aux jeunes âges, surtout chez les hommes. Seule une analyse précise des causes de décès, lorsqu'elles seront disponibles, nous permettra de progresser pour expliquer ces progrès importants réalisés en 2004.

*Depuis les années 1990, les progrès différent selon l'âge et le sexe*

Faisons maintenant le bilan des progrès réalisés depuis le début des années 1990. Nous utilisons cette fois-ci les tables de mortalité pluri-annuelles détaillées de l'Insee, et faisons le rapport des quotients de mortalité à chaque âge vers 2003 (table 2002-2004) à ceux observés aux mêmes âges vers 1990 (table 1989-1991) (figure 10).

D'une manière générale, les progrès relatifs sont plus importants aux jeunes âges (où la mortalité est la plus faible) qu'aux âges élevés. Plusieurs groupes d'âges font néanmoins exception à cette tendance : autour de 15-20 ans, la mortalité a moins baissé qu'autour de 25-30 ans ; entre 40 et 55 ans pour les femmes, et 45-50 ans pour les hommes, les progrès sont très faibles, alors qu'ils sont beaucoup plus importants vers 60-65 ans

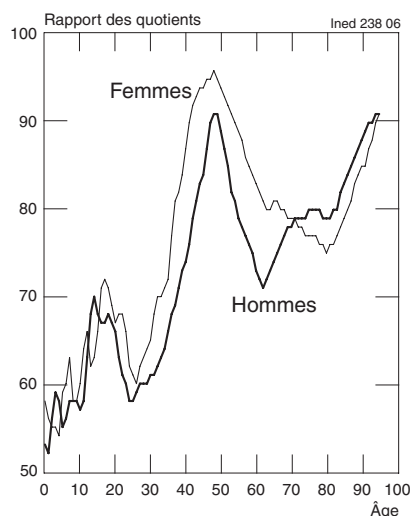


Figure 10. – Baisse de la mortalité à chaque âge de 1990 à 2003 (rapport des quotients, pour 100)

Source : Insee, tables de mortalité de 1989-1991 et 2002-2004.

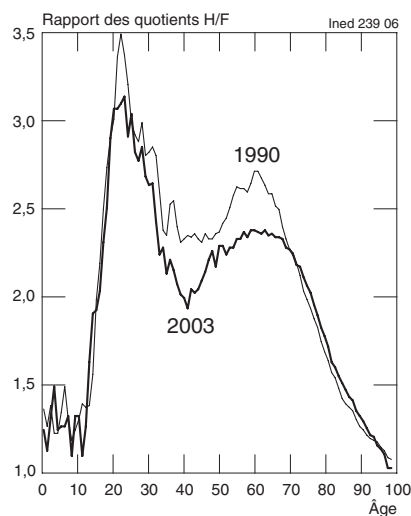


Figure 11. – Surmortalité masculine à chaque âge vers 1990 et 2003 (rapport du quotient masculin au quotient féminin)

Source : Insee, tables de mortalité de 1989-1991 et 2002-2004.

pour les hommes et 75-80 ans pour les femmes. L'évolution des causes de décès prépondérantes dans chacune de ces tranches d'âges explique pourquoi certaines classes d'âges ont connu une évolution plus favorable que les autres (tableau 14 ; Meslé, 2006). Les morts violentes (accidents, suicides), première cause de mortalité chez les jeunes, ont évolué favorablement sur toute la période, mais les nouvelles mesures de sécurité routière prises depuis 2003 n'ont pas encore produit tout leur effet. Au contraire, l'arrivée des nouveaux traitements contre le sida dans la seconde moitié des années 1990 a entraîné une forte baisse de la mortalité des 25-35 ans, après la détérioration qui s'était produite dans les années 1980. À partir de 30 ans chez les femmes et au-dessus de 40 ans chez les hommes, ce sont les cancers qui provoquent le plus de décès : la baisse est ici beaucoup moins sensible, surtout chez les femmes, où certaines localisations cancéreuses résistent à la baisse (cancers du sein), voire se détériorent : c'est le cas en particulier des cancers liés à la consommation de tabac et d'alcool. Au contraire, chez les hommes, tous les cancers liés à l'alcool et au tabac (poumon, œsophage, voies aéro-digestives supérieures) évoluent favorablement, ce qui, avec les progrès continus dans la prévention et les soins des maladies cardiovasculaires, explique la forte baisse de la mortalité autour de 60-65 ans. Au-delà de 65 ans, les maladies cardiovasculaires prennent de plus en plus d'importance et deviennent la première cause de décès ; ce sont les femmes âgées (75-80 ans) qui ont le mieux profité des progrès réalisés dans ce domaine.

Entre 15 et 70 ans, les progrès ont été constamment plus importants pour les hommes que pour les femmes, et cela explique le rapprochement des espérances de vie à la naissance des deux sexes (1,1 année sur la période 1990-2003) ; mais au-delà de 70 ans, c'est la mortalité féminine qui baisse le plus. Pour les femmes, ce sont donc les progrès réalisés aux grands âges qui soutiennent principalement la hausse de l'espérance de vie, tandis que pour les hommes la baisse de la mortalité avant 70 ans y contribue beaucoup plus : sur une progression totale de 2,36 ans chez les femmes, 57 % est due à la baisse de la mortalité après 70 ans, alors que chez les hommes la progression de 3,42 ans est due à 58 % aux progrès réalisés entre 15 et 70 ans.

Grâce à cette évolution plus favorable aux hommes entre 15 et 70 ans, la surmortalité masculine se réduit un peu aux âges où elle était la plus forte (figure 11). Les deux pics traditionnels de surmortalité (entre 20 et 25 ans et autour de la soixantaine) se sont un peu émoussés, tandis qu'entre ces deux bosses un « creux » s'est formé autour de 40 ans, âge auquel le risque de décéder des hommes est aujourd'hui « seulement » le double de celui des femmes.

### Vue d'ensemble

Après l'enquête annuelle de recensement de mars 2005, l'Insee a une nouvelle fois révisé à la hausse l'effectif de la population de la France métropolitaine, qui atteint ainsi 61 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le taux d'accroissement de la population en 2005 est de 5,6 p. 1 000 : le solde naturel (+ 247 000) assure près des trois quarts de cet accroissement et le solde migratoire est évalué à 95 000 personnes.

Contrairement aux années précédentes, l'immigration en provenance des pays n'appartenant pas à l'Espace économique européen n'a pas augmenté en 2004 : 167 000 nouveaux titres ont été délivrés en 2004, contre 169 000 en 2003. L'immigration familiale, et en particulier le regroupement des conjoints, demeure le principal motif de ces admissions au séjour.

Depuis le début de ce siècle, la fécondité se maintient à un niveau relativement élevé; en 2005, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,92 enfant par femme, au deuxième rang en Europe derrière l'Irlande. L'augmentation de l'immigration contribue au relèvement récent de la fécondité en France, en particulier chez les femmes de moins de 30 ans. Néanmoins, la contribution des femmes de nationalité étrangère n'explique que le tiers du relèvement de la fécondité depuis 1997 et, au niveau départemental, l'association entre évolution de la présence étrangère et de la fécondité est rarement vérifiée. Malgré ce redressement de la fécondité annuelle, la descendance finale des générations nées après 1960 diminue et se rapproche progressivement de 2 enfants par femme.

Pour la première fois depuis 2000, le nombre de mariages n'a pas diminué en 2005, et il en est de même, en 2004, du nombre de mariages entre deux conjoints de nationalité française; les mariages dans lesquels l'un au moins des conjoints est étranger ont diminué en 2004, pour la première fois depuis 1997; en revanche, le nombre de Pacs a augmenté de 50 % en 2005, et la hausse se poursuit en 2006.

L'augmentation sensible des divorces en 2003 (+ 8 %) se confirme en 2004 (+ 5 %) avec 131 300 divorces, et un indicateur conjoncturel qui se rapproche de 45 divorces pour 100 mariages. C'est aux durées de mariage les plus « courtes » (moins de 25 ans) que les risques de divorcer augmentent le plus. Si les tendances actuelles se poursuivent, la fréquence des divorces pourrait être supérieure à 45 % pour les mariages célébrés en 1995.

La forte baisse de la mortalité en 2004 est confirmée en 2005, avec une espérance de vie à la naissance de 76,8 ans pour les hommes et de 83,8 ans pour les femmes. En 2004, la chute de la mortalité est particulièrement forte pour les femmes de plus de 65 ans et son amplitude est bien supérieure à la détérioration subie à ces âges en 2003. Mais la mortalité des femmes plus jeunes a aussi un peu baissé, tandis que celle des hommes a diminué de façon significative et comparable à tous les âges. Sur plus

longue période (1990-2003), les progrès ont été constamment plus importants pour les hommes que pour les femmes entre 15 et 70 ans, tandis qu'au-delà de 70 ans, c'est la mortalité féminine qui a le plus baissé. On note cependant une résistance à la baisse autour de 45 ans, en particulier pour les femmes entre 40 et 55 ans.

## RÉFÉRENCES

- BEAUMEL C., DAGUET F., RICHEL-MASTAIN L., VATAN M., 2006, *La situation démographique en 2004. Mouvement de la population*, Insee Résultats, Société n° 55, 370 p., diffusé uniquement sur internet à l'adresse suivante : [http://www.insee.fr/fr/ffc/ficdoc\\_frame.asp?doc\\_id=1776](http://www.insee.fr/fr/ffc/ficdoc_frame.asp?doc_id=1776)
- BERGOUIGNAN C. BLAYO C., PARANT A., SARDON J.-P., TRIBALAT M. (dir.), 2005, *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, Tomes I et II, 884 p.
- DAGUET F., 2005, *Données de démographie régionale, 1954 à 1999*, Insee Résultats, Société n° 49, 48 p. + CD Rom.
- GAIMARD M., 2005, « Les territoires d'accueil des immigrés en France de 1946 à 1999 », in Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, Tome II, p. 649-670.
- MESLÉ F., 2006, « Progrès récents de l'espérance de vie en France : les hommes comblent une partie de leur retard », *Population-F*, 61(4), p. 437-462.
- MUNOZ-PÉREZ F., PRIOUX F., 2005, « Filiation des enfants nés hors mariage en France depuis 1950 », in Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, Tome I, p. 333-354.
- PRIOUX F., 2000, « L'évolution démographique récente en France », *Population*, 55(3), p. 441-476.
- PRIOUX F., 2005, « L'évolution démographique récente en France », *Population-F*, 60(4), p. 443-488.
- PRIOUX F., 2006, « Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens », *Population et Sociétés*, n° 422, avril 2006.
- RÉGNARD C., 2006, *Immigration et présence étrangère en France en 2004. Rapport annuel de la Direction de la population et des migrations*, La Documentation française, 259 p.
- RICHEL-MASTAIN L., 2006, « Bilan démographique 2005. En France, la fécondité des femmes augmente toujours », *Insee première*, n° 1059, janvier 2006.
- ROSSIER C., PIRUS C., 2005, « Combien d'interruptions volontaires de grossesses en France ? Une analyse de sources de données divergentes », poster présenté au XXV<sup>e</sup> Congrès international de la population, Tours, 18-23 juillet 2005.
- SARDON J.-P., 2006, « Évolution démographique récente des pays développés », *Population-F*, 61(3), p. 225-300.
- THIERRY X., 2004, « Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », *Population-F*, 59(5), p. 725-764.
- TOULEMON L., 2004, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelles approches », *Population et Sociétés*, n° 400, avril 2004.
- TRIBALAT M., 2005, « Fécondité des immigrées et apport démographique de l'immigration étrangère », in Bergouignan et al. (dir.), *La population de la France. Évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, Tome II, p. 727-768.
- VILAIN A., 2005, « Les interruptions volontaires de grossesse en 2003 », *Études et Résultats*, n° 431, octobre 2005.